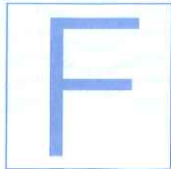


05#032



Communauté Européenne

MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2013/91/ 0000246 _____

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Copie certifiée conforme n° 0006 _____

Le titulaire de la présente licence (1) LES CARS DU BASSIN DE THAU

LIEU DIT ETANG D'INGRIL 444312847

21 AV DE LA MEDITERRANEE RD 50

34110 FRONTIGNAN

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières : _____

La présente licence est valable du 11/02/2013 au 10/02/2018

Délivrée à MONTPELLIER (FRANCE)

le 20/02/2013



(2)

Pour le Préfet de Région et par délégation,
l'adjoint au chef de la Division
Régulation et Contrôle des Transports

Yves GUITART

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.